

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Renforcement de la couverture vaccinale contre la grippe des professionnels exerçant en établissements de santé (ES) et en établissements médico-sociaux médicalisés (EMS) en Bretagne

Contexte et enjeux

Chaque hiver, la grippe provoque une morbi-mortalité non négligeable chez les personnes âgées, immunodéprimées ou fragiles, populations très représentées dans les établissements de santé (ES) et médico-sociaux (EMS). Les épidémies de grippe sont responsables de plus de 20000 hospitalisations et environ 9000 décès par an. Les professionnels, exposés de façon répétée aux patients/résidents, jouent un rôle déterminant : en se vaccinant, ils réduisent simultanément leur propre risque, celui de leurs équipes notamment l'absentéisme et celui des personnes qu'ils accompagnent.

Malgré les recommandations, les taux annuels de couverture vaccinale des professionnels connaissent une baisse continue, avec des taux largement inférieurs à l'objectif national de 70 % fixé par la stratégie nationale 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance.

Afin d'inverser durablement la tendance, l'Agence Régionale de Santé Bretagne (ARS) et ses partenaires (Assurance Maladie, CPias Bretagne, Santé Publique France Bretagne, inter-URPS, EHESP, EHPAD Les jardins du Castel et CHU Rennes) déploient dès la campagne 2025-2026 un plan d'action pluriannuel en faveur de la vaccination contre la grippe des professionnels en établissements de santé et en établissements médico-sociaux médicalisés. Ce dernier identifie trois axes pour renforcer la couverture vaccinale des professionnels, à savoir :

- **Informier** : Améliorer la perception de la vaccination
- **Faciliter** : Faciliter l'accès au vaccin
- **Impliquer** : Renforcer l'intention vaccinale

Le plan d'action (cf. annexe 2) identifie les lignes directrices d'une stratégie efficace à l'échelle d'un établissement, à savoir :

- L'engagement fort et visible des directions d'établissement
- La définition d'objectifs clairs et partagés
- La désignation de référents dans les services et leur formation
- L'intégration de la vaccination dans les outils de pilotage (indicateurs qualité, suivi interne)
- Une planification logistique adaptée aux contraintes des professionnels
- La valorisation des professionnels impliqués, par la reconnaissance et la communication

Ce plan définit par ailleurs les modalités d'accompagnement de cette dynamique au niveau régional.

En fédérant les différents acteurs notamment les directions des établissements, les équipes de soins et les instances régionales, cette démarche entend instaurer une culture partagée de la prévention et placer la région sur une trajectoire permettant d'atteindre les objectifs fixés.

FINALITÉ ET OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Cet appel à manifestation d'intérêt est publié pour permettre aux établissements de santé (ES) et médico-sociaux médicalisés (EMS) volontaires et motivés de s'engager dans la dynamique impulsée par l'Agence Régionale de Santé de Bretagne. Il a pour finalité de faire progresser le taux de couverture vaccinale ($\geq 50\%$) des professionnels en ES et EMS d'ici 2028.

A cette fin, l'ARS souhaite identifier les ES et EMS volontaires pour déployer les leviers constitutifs d'une stratégie efficace tels qu'identifiés dans le plan d'action (cf. annexe 2).

ÉTABLISSEMENTS ELIGIBLES

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse à tous les établissements de santé et médico-sociaux médicalisés de la région Bretagne.

ENGAGEMENTS ATTENDUS DES ETABLISSEMENTS

Chaque établissement volontaire qui se manifeste s'engage à :

- Identifier, avant le 10 octobre, un référent vaccination disposant d'un temps dédié
- Formaliser, avant le 10 octobre, un comité interne de pilotage
- Permettre au référent identifié de participer à toutes les réunions régionales de référents qui seront animées par l'ARS durant la campagne 2025-2026 en distanciel (cf. programme de formation)
- Inscrire le référent au programme de formation à l'entretien motivationnel financé par l'ARS.
- Décliner l'ensemble des étapes de la stratégie proposée dans le plan d'action pluriannuel
- Transmettre à l'ARS à l'issue de la campagne la liste des indicateurs demandés
- Participer au retour d'expérience qui sera organisé par l'ARS

ACCOMPAGNEMENT DE L'ARS

L'ensemble des établissements volontaires pour la campagne 2025-2026 bénéficieront de :

- La mise en place d'un accompagnement des référents vaccination :
 - 3 réunions d'accompagnement au déploiement de la stratégie au sein de l'établissement (en amont de la campagne, pendant la campagne, après la campagne)
 - La mise à disposition d'outils (affiches, outil « vrai ou faux », check-list, fichier de suivi de vaccination ...)
 - Une formation à l'entretien motivationnel
- Complémentaire, le versement pour les établissements volontaires qui parviendront au terme de la campagne 2025-2026 à augmenter de 30 % leur couverture vaccinale des professionnels d'une dotation non reconductible destinée à financer un projet institutionnel en faveur des résidents/patients ou des professionnels.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Cet appel à manifestation d'intérêt n'est pas concurrentiel. Toute structure répondant aux critères d'éligibilité et fournissant un dossier complet intégrera la démarche. Un examen de conformité sera toutefois réalisé (éligibilité, complétude, engagement de la direction). Les établissements seront informés par courriel de leur intégration dans la démarche.

Un nouvel appel à manifestation d'intérêt sera publié pour la campagne 2026-2027 afin de permettre à de nouveaux établissements de s'engager dans cette démarche.

SUIVI ET EVALUATION

A l'issue de la campagne, l'ARS, en lien avec les établissements, évaluera les indicateurs et procédera à un bilan de la campagne. Le retour d'expérience servira à préparer la campagne 2026-2027 dans la continuité du plan d'action pluriannuel.

MODALITÉS DE RÉPONSE

Les établissements qui souhaitent s'engager dans la démarche transmettront le dossier type complété (cf. annexe 1) avec les données suivantes :

- Les données administratives de l'établissement
- Les effectifs réels du personnel (non en ETP)
- Le nom du référent identifié

- Le taux de vaccination du personnel contre la grippe de l'année N-1 (campagne 2024-2025)
- La lettre d'engagement du directeur

Les dossiers sont à envoyer à l'Agence Régionale de Santé Bretagne à l'adresse ci-dessous pour le **10 octobre 2025 au plus tard** :

ars-bretagne-vss@ars.sante.fr

Annexes :

1. Dossier type
2. Plan d'action régional pluriannuel 2025-2028
3. Programme indicatif de formation à l'entretien motivationnel
4. Rôle attendu du référent

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- **17 septembre 2025** : publication du plan d'action pluriannuel et de l'appel à manifestation d'intérêt
- **9 octobre 2025** : mise en ligne de la boîte à outils
- **10 octobre 2025** : date limite de dépôts des actes de candidature
- **14 octobre 2025** : début de la campagne vaccinale
- **16 octobre 2025, 15h** : 1^{ère} réunion des référents
- **Janvier 2026** : 2^e réunion du réseau des référents (point d'étape)
- **Mars-avril 2026** : 3^e réunion du réseau des référents (retour d'expérience et bilan)
- **Mai 2026** : versement des dotations aux établissements ayant atteint l'objectif de progression de 30%
- **Mai-juin 2026** : Co-construction de la campagne 2026-2027.

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS

Dr Angelo SOSSOU
Direction de la santé publique
Direction adjointe veille et sécurité sanitaires
Mail : ars-bretagne-vss@ars.sante.fr

Rennes, le 17/09/2025